Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 149 (2004)

Heft: 9: Spécial "90 ans des Forces Aériennes suisses"

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



1939 est loin de pouvoir se mesurer à celles des armées de l'air modernes, est devenue en 1945 une arme d'une grande efficacité et d'un grand professionnalisme. Lorsqu'elle est engagée, en mai-juin 1940, elle parvient à défendre efficacement le territoire. A tel point que, sur ordre du Général, son action est restreinte, d'abord en decà d'une bande de 20 kilomètres de la frontière, ensuite en limitant son action à partir du 30 juin 1940 par la suspension des mesures de protection de la neutralité. Les patrouilles d'alerte ont ainsi été tenues au sol pendant trois ans, afin d'éviter les provocations et les incidents. Durant cette période, seule la DCA a l'autorisation d'intervenir au cas où plus de trois appareils pénétreraient profondément à l'intérieur du territoire. La chasse peut à nouveau intervenir en été 1943, pour empêcher les fréquents survols de bombardiers alliés cette fois¹².

A partir de 1942, la chasse dispose de centrales d'engagement et de radios, multipliant ses chances de succès. Des aérodromes de guerre décentralisés et camouflés sont établis, dont un grand nombre dans le Réduit alpin. Parallèlement, les pistes sont allongées, durcies, et les premières cavernes sous roc sont réalisées, afin de garantir une grande autonomie et une capacité de survie même en face des pires attaques.

Forte de ces expériences, les troupes d'aviation se lancent résolument dès la fin de la Seconde Guerre mondiale dans la recherche d'avions à réaction. L'industrie nationale, frustrée devant l'échec des C-3604 et D-3802, investit des moyens considérables pour répondre à la demande et proposer, durant les années 1950, le N-20 et le P-16. Mais ceci est une autre histoire...

A + V

¹³ Ronald Mac Nair: «La guerre aérienne», op. cit., p.36.



¹² Dolf Preisig: Ronald Sonderegger, Nos pilotes sur les Alpes, 70 ans d'aviation militaire suisse, 24 Heures, Lausanne, 1984, p.52.